

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 16/08/2011 au 19/08/2011

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 16/08/2011 au 19/08/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 16/08/2011	Achats	1 438	49,017	70 486
Séance du 17/08/2011	Achats	818	49,133	40 191
Séance du 18/08/2011	Achats	1 897	48,600	92 194
Séance du 19/08/2011	Achats	1 952	47,571	92 859
Total		6 105	48,4406	295 730